

RCS : MEAUX  
Code greffe : 7701

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MEAUX atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

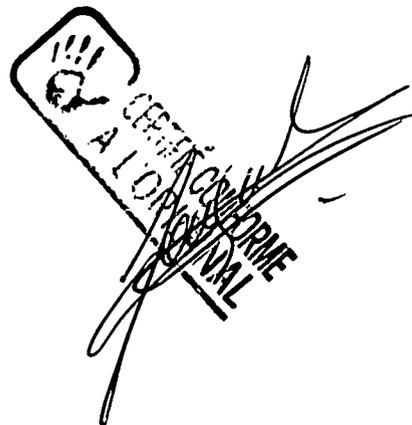
Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 01706  
Numéro SIREN : 503 673 428  
Nom ou dénomination : A.J. SERVICES

Ce dépôt a été enregistré le 25/11/2019 sous le numéro de dépôt 14260

13 S 14 200

**SARL AJ SERVICES**  
3 Rue de Beaubourg  
77184 EMERAINVILLE  
RCS MEAUX B 503 673 428



**COMPTES LIQUIDATION**

**Du 01/10/2017 au 30/09/2018**

**REÇU LE**  
**25 NOV. 2019**  
GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MEAUX  
N° de Répertoire :

Fait à Emerainville,



**EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT**

Formulaire obligatoire (article 302, septies A bis du Code Général des Impôts)		Désignation de l'entreprise <u>SARL AJ SERVICES</u>		Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le	Néant
<b>A - RÉSULTAT COMPTABLE</b>				13 0 0 9 2 0 1 8	13 0 0 9 2 0 1 7	*
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Ventes de marchandises * <span style="float: right;">dont export et livraisons intracommunautaires</span>	209		210		
	Production vendue <span style="float: right;">biens</span>	215		214		
	<span style="float: right;">services *</span>	217		218	364 680	397 500
	Production stockée * <span style="float: right;">(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)</span>			222		25 000
	Production immobilisée *			224		
	Subventions d'exploitation reçues			226		
	Autres produits			230	667	438
	<b>Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)</b>			232	365 347	422 938
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234		
	Variation de stock (marchandises) *			236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	1 467	2 991
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240		
	Autres charges externes * : <span style="float: right;">(dont crédit bail - mobilier - immobilier)</span>			242	99 366	113 811
	Impôts, taxes et versements assimilés <span style="float: right;">(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)</span>	243	1 900	244	3 225	1 855
	Rémunérations du personnel *			250	196 980	240 357
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	36 373	46 125
	Dotations aux amortissements *			254		45
	Dotations aux provisions			256		
	Autres charges <span style="float: right;">(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *)</span>	259		262	1 141	22
<span style="float: right;">(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)</span>	260					
<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>			264	338 551	405 206	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>				270	26 796	17 732
Produits financiers (III)				280		
Produits exceptionnels (IV)				290		2 083
Charges financières (V)				294		
Charges exceptionnelles	<span style="float: right;">(dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies))</span>	347		300	462	
	<span style="float: right;">(dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D))</span>	348				
Impôts sur les bénéfices * (VII)				306	2 200	1 163
<b>2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)</b>				310	24 134	18 652
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b>		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	24 134	314
<b>Réintégrations</b>	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318		
	Provisions non déductibles *			322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)			324	2 200	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330	9 553
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999		
<b>Déductions</b>	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
	Entreprise nouvelles (44 septies)	986	Zone franche urbaine (44 octies et octies A)	987	Zones de revitalisation rurales (44 quinquies)	138
	Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)	981	Jeune entreprise innovante (44 septies A)	989	Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 septies)	990
	Déduction ZFA (44 quinquies)	345	Investissements outre-mer	344	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 septies)	992
	"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"			655		
					342	
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b> <span style="float: right;">Bénéfice col. 1 Déficit col. 2</span>				352	14 664	354
<b>Déficits</b>	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)			356		
	Déficits antérieurs reportables * ..... dont imputés sur le résultat :					360
<b>RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS</b> <span style="float: right;">Bénéfice col. 1 Déficit col. 2</span>				370	14 664	372

## **ANNEXE**

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

### **- REGLES ET METHODES COMPTABLES -**

(PCG Art. 831-1/1)

#### **Principes et conventions générales**

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général 2016.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

#### **Permanence des méthodes**

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

#### **Informations relatives au CICE**

Il a été comptabilisé en déduction des frais de personnel un produit à recevoir relatif à l'application du CICE (crédit d'impôt compétitivité emploi) pour un montant de 12 132 €. Il s'agit d'une provision, le montant définitif ne pourra être déterminé qu'à la fin de l'année civile 2017. La société n'a demandé aucun préfinancement au titre de ce mécanisme.

### **- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**

**ANNEXE**

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	3 630		
TOTAL	3 630		
Prêts, autres immobilisations financières	900		
TOTAL	900		
TOTAL GENERAL	4 530		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			3 630	3 630
TOTAL			3 630	3 630
Prêts, autres immobilisations financières			900	900
TOTAL			900	900
TOTAL GENERAL			4 530	4 530

**Etat des amortissements**

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	3 630			3 630
TOTAL	3 630			3 630
TOTAL GENERAL	3 630			3 630

**Etat des provisions**

**Etat des échéances des créances et des dettes**

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	900	900	
Autres créances clients	181 821	181 821	
Taxe sur la valeur ajoutée	14 667	14 667	
Divers état et autres collectivités publiques	21 223	21 223	
Débiteurs divers	395	395	
TOTAL	219 007	219 007	

## ANNEXE

Exercice du 01/10/2017 au 30/09/2018

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	91 649	91 649		
Personnel et comptes rattachés	7 524	7 524		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	19 209	19 209		
Impôts sur les bénéficiaires	255	255		
Autres impôts taxes et assimilés	1 870	1 870		
<b>TOTAL</b>	<b>120 507</b>	<b>120 507</b>		

### Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Part Sociale	75.0000	100			100

### Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	21 223
<b>Total</b>	<b>21 223</b>

### Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fiscales et sociales	2 988
<b>Total</b>	<b>2 988</b>

**EURL AJ SERVICES**  
**Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée au capital de 7 500 €**  
**3 Rue Beaubourg 77184 EMERAINVILLE**  
**R.C.S MEAUX 503 673 428**

## **RAPPORT DE GESTION**

De la gérance à l'assemblée générale ordinaire au 04 AVRIL 2019

Messieurs,

Conformément à la loi et à l'article 20 des statuts, je vous ai réunis en assemblée générale ordinaire, en vue de l'approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 Septembre 2018.

### **I – ACTIVITE DE LA SOCIETE**

Au cours de cet exercice clos le 30 Septembre 2018, d'une durée de 12 mois, la société a réalisé un chiffre d'affaires de **365 347 €**.

Parallèlement, les charges d'exploitation s'établissent au 30 Septembre 2018 à **338 551 €**.

De ce fait, le résultat d'exploitation ressort un bénéfice à hauteur de **24 134,16 €** au 30 Septembre 2018.

Le résultat de cet exercice montre une légère progression, j'espère améliorer largement la situation l'année prochaine.

### **II – RESULTATS - PROPOSITION D'AFFECTATION**

Je vous propose de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de **24 134,16 €**.

Je vous propose par ailleurs de bien vouloir approuver l'affectation suivante du résultat de l'exercice clos le 30 Septembre 2018, à savoir :

- Report à nouveau créiteur 2017	103 079,58 €
- Affectation du résultat bénéficiaire 2018	24 134,16 €
	-----

Soit un solde total du report à nouveau créiteur de **127 213,74 €**

### **III - CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L223-19 DE LA LOI SUR LES SOCIETES COMMERCIALES**

Un rapport spécial a été établi sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 223-19 du code de commerce dont nous vous demanderons son approbation à savoir :

- un bail commercial au 3 rue Beaubourg 77184 Emerainville à compter du 1<sup>er</sup> Octobre 2013, avec Mr et Mme DA COSTA GONCALVES Antonio, demeurant 10 Rue Pol Marchal 77450 LESCHES,
- une convention de sous-traitant administratif avec la société ELIANT, dont l'un des associés est DA COSTA GONCALVES Antonio.
- Une convention de sous-traitant avec la société Luso Plaque & Plâtre Sarl pour un montant des prestations comptabilisées en charges par votre société sur l'exercice 2017/2018.

#### IV – REMUNERATION DU GERANT

Pour l'exercice en cours, aucune rémunération de gérance n'a été prise.

Aucune rémunération de gérance ne sera versée pour l'année 2018/2019.

Je vous demande par ailleurs d'accepter que me soient remboursés, sur présentation des justificatifs, les frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de mon mandat.

#### V – QUITUS

Je vous remercie de bien vouloir me consentir quitus de ma gestion pour cet exercice et je reste à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires que vous jugeriez utile de me demander.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement des comptes annuels sont conformes à la réglementation en vigueur et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

Fait à Emerainville,  
Le 20 Mars 2019

Le Gérant,  
M Antonio José DA COSTA NOVO GONCALVES

  
E.A.J. SERVICES  
3 rue Beaubourg / 77184 EMERAINVILLE  
Siret : 03 673 428 00028  
Marlux - Code APE : 4120B  
Tel. 06 07 88 05 25

**EURL AJ SERVICES**  
**Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée au capital de 7 500 €**  
**3 Rue Beaubourg 77184 EMERAINVILLE**  
**R.C.S MEAUX 503 673 428**

---

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**  
**GENERALE ORDINAIRE DU 04 AVRIL 2019**

L'an deux mille dix neuf,  
Le 04 Avril,  
A quatorze heures,

Monsieur Antonio José DA COSTA NOVO GONCALVES, associé unique de la Société à responsabilité limitée AJ SERVICES, au capital de 7 500 €, dont le siège social est 3 Rue Beaubourg 77184 EMERAINVILLE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de MELUN sous le n° 503 673 428 est présent.

**APRES AVOIR EXPOSE QUE :**

Monsieur Antonio José DA COSTA NOVO GONCALVES, gérant associé, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 30 Septembre 2018 et le rapport de gestion sur l'activité de la société au cours de cet exercice.

Les comptes annuels et le rapport de gestion ont été adressés le 20 Mars 2019 à l'associé unique, soit dans le délai de six mois à compter de la clôture dudit exercice.

L'inventaire a été tenu à la disposition de l'associé unique, au siège social, dans les délais réglementaires.

**A PRIS LES DECISIONS CI-APRES RELATIVES A :**

- approbation des comptes de résultat de l'exercice clos le 30 Septembre 2018
- quitus à la gérance
- rémunération du gérant
- affectation des résultats
- constatations des conventions relatives à l'article L223-19 du code de commerce
- pouvoirs en vue des formalités

CA

## **PREMIERE DECISION**

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance relatif à l'exercice clos le 30 Septembre 2018, approuve ces comptes tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 24 134,16 €.

L'associé unique approuve également les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans le rapport de gestion.

L'associé unique approuve le montant global des dépenses et des charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés.

## **DEUXIEME DECISION**

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos au 30 Septembre 2018 de la façon suivante :

- Report à nouveau créiteur 2017	103 079,58 €
- Affectation du résultat bénéficiaire 2018	24 134,16 €
	-----

Soit un solde total du report à nouveau créiteur de 127 213,74 €

## **TROISIEME DECISION**

Conformément aux dispositions de l'article L223-19 du code de commerce, l'associé unique prend acte qu'un rapport spécial a été établi à savoir :

Un bail commercial a été établi avec Mr et Mme DA COSTA GONCALVES Antonio, demeurant 10 Rue Pol Marchal 77450 LESCHES d'un loyer de 14 400 € pour l'exercice 2017/2018.

Une convention de sous-traitant administratif avec la société ELIANT, dont l'un des associés est Monsieur DA COSTA GONCALVES Antonio, approuve ladite convention, le montant porté en charge sur l'exercice s'élève à 20 100 € HT.

Un contrat de sous-traitance avec la SARL LUSO PLAQUE & PLATRE, dont Monsieur DA COSTA GONCALVES Antonio, approuve ladite convention, le montant porté en charge sur l'exercice s'élève à 364 680 € HT.

## **QUATRIEME DECISION**

L'associé unique prend note qu'aucune rémunération de gérance n'a été versée pendant l'exercice 2017/2018. Il en sera de même pour l'exercice 2018/2019.

Le gérant pourra prétendre, en outre, sur justificatifs, au remboursement des frais exposés dans le cadre de l'accomplissement de son mandat.

## CINQUIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 15 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par l'associé unique présent et le Gérant.

Le Gérant,

M Antonio José DA COSTA NOVO GONCALVES



Eurl A J GONCALVES  
3 rue Beaubrun - 77124 EMERAINVILLE  
SIREN 503 673 428 00028  
CCS Beaux - Code APE : 4120B  
Tél. 06 07 88 05 26

**EURL AJ SERVICES**  
**Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée au capital de 7 500 €**  
**3 Rue Beaubourg 77184 EMERAINVILLE**  
**R.C.S MEAUX 503 673 428**

**RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE**

A l'Assemblée Générale  
Ordinaire Annuelle du 04 AVRIL 2019  
Sur les conventions visées à l'article L-223-19 du code de Commerce

Messieurs,

Conformément à l'article L-223-19 du code de Commerce, je vous présente un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et son gérant, l'un de ses associés ou d'autres sociétés dans lesquelles le gérant ou un associé exercerait une fonction d'administration ou de direction.

Je vous précise qu'il existe une convention entrant dans le champ d'application de l'article L-223-19 du code de Commerce, à savoir :

Un bail commercial avec Mr et Mme DA COSTA GONCALVES Antonio, demeurant 10 Rue Pol Marchal 77450 LESCHES a été établi et un loyer a été comptabilisé et payé pour la somme de 14 400,00 € sur l'exercice.

Une convention de sous-traitant administratif avec la société ELIANT, dont l'un des associés est Monsieur DA COSTA GONCALVES Antonio, approuve ladite convention, le montant porté en charge sur l'exercice s'élève à 20 100 € HT.

Un contrat de sous-traitance entre la Société LUSO PLAQUE ET PLATRE et la société AJ SERVICE pour un montant de 364 680 € pour l'exercice 2017/2018.

Je vous demande d'approuver cette convention.

Eurl A.J. SERVICES  
3 rue Beaubourg - 77184 EMERAINVILLE  
Siret : 503 673 428 00028  
RCS MEAUX Code APE : 4120B  
Tél: 04 07 89 05 26

La Gérance